



CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS

Quand doit-on demander une autorisation de construire?

Dès qu'une intervention (même provisoire) modifie un site en surface ou en sous-sol, elle est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation. La procédure des permis de construire assure la conformité d'un projet de construction à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement d'application (RLATC).

Demande de permis de construire

Cette demande permet d'aboutir à la délivrance d'un permis de construire (art. 103 et 120 LATC). En effet, aucun travail de construction ou de démolition ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 al. 1 LATC). Tout projet de construction ou de démolition doit être soumis à la municipalité. Celle-ci décide, après les vérifications requises, si le projet nécessite une autorisation. L'article 68 RLATC indique les travaux subordonnés à l'autorisation de la municipalité.

Autorisations municipales (art. 68 RLATC)

Sont notamment subordonnées à l'autorisation de la municipalité:

- a. les constructions nouvelles, les transformations intérieures ou extérieures, les reconstructions ou les agrandissements affectant des bâtiments ou leurs annexes, ainsi que les ouvrages mentionnés aux articles 39 et 40 RLATC;

- b. le changement de destination de constructions existantes;
- c. l'exécution ou la transformation d'installations fixes de chauffage ou utilisant le gaz, de canaux de fumée et d'installations importantes de toute nature;
- d. les constructions, les installations et transformations d'entreprises industrielles;

- e. les démolitions;
- f. les revêtements extérieurs des bâtiments (matériaux, couleurs utilisées, etc);
- g. tous les travaux de nature à modifier de façon sensible la configuration du sol (remblai, excavation, etc) et les travaux en sous-sol;
- h. les installations telles que caravanes et baraques mobiles, destinées à l'habitation secondaire, dès que celle-ci doit se prolonger au-delà de 4 jours;
- i. les dépôts de tous genres destinés notamment aux machines de chantier, au matériel de construction, au matériel de camping (y compris les caravanes), à la vente ou à la démolition de véhicules à moteur et à tous autres objets encombrants.

Pompes à chaleur

L'installation de pompes à chaleur est soumise à autorisation.

Article 17 du règlement d'application de la loi sur l'énergie (RLVLEne)

1. Le règlement cantonal sur l'utilisation des pompes à chaleur est applicable.
2. Les équipements sont dimensionnés de manière à fournir le meilleur coefficient de performance annuel (COPA) possible à un coût raisonnable.
3. A une altitude de plus de 1'000 mètres, les pompes à chaleur utilisant l'air comme source de chaleur ne sont, d'une manière générale, autorisées que pour les bâtiments Minergie ou équivalent.

Danièle André

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU MARDI 15 MARS 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2016

Demande de crédit de CHF 47'520.- destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier Les Tencoy-Dessus pour l'eau potable.

Par: 25 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 02/2016

Demande de crédit de CHF 127'000.- destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier Les Tencoy-Dessus pour les routes.

Par: 24 voix pour, 2 voix contre, 8 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 03/2016

Demande de crédit de CHF 13'300.- pour participer à l'aménagement des pistes du massif de La Dôle.

Par: 34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 04/2016

Nouveau règlement communal sur le déblaiement de la neige.

Par: 31 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 05/2016

Modification du barème de rémunération de l'exécutif et du législatif dès la nouvelle législature 2016-2021 avec effet au 01.07.2016.

Par: 32 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE À LA
COMMISSION DE GESTION

Mme Christiane Maillefer est élue

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

- Mardi 21 juin 2016;
- À 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.



Photo: Eliane Sottas

BILLET DE LA SYNDIQUE

Les élections ont permis de déterminer au premier tour les représentants à la municipalité et au conseil communal pour la prochaine législature. Je tiens particulièrement à féliciter mes collègues sortants et les membres du conseil communal réélus, ainsi que tous les nouveaux membres élus. La nouvelle municipalité s'est réunie et a décidé en son sein de présenter Pierre Graber comme prochain syndic. Il y aura une élection tacite.

des eaux (PGEE) a été approuvé par le canton. Cette importante étape va permettre de planifier les gros travaux de renouvellement des canalisations des eaux usées qui seront à entreprendre dans le centre du village. Ils seront associés avec le renouvellement des conduites d'eau potable et la réfection des espaces urbains, à savoir éclairages publics, places, trottoirs et routes. La planification financière sera intégrée dans le plan des investissements de la prochaine législature.

et au quart d'heure pour les pendulaires, contraint à la ponctualité et à assurer la correspondance avec les lignes CFF. Une journée festive publique aura lieu le dimanche 10 juillet autour de la gare de Saint-Cergue avec des expositions et des animations. Vous pouvez déjà réserver cette date.

Cornélia Gallay

MANIFESTATIONS

THÉÂTRE D'ENFANTS BINOKYO
«TOUJOURS PLUS HAUT» ET
«VOL BINOKYO AIRLINES EN FOLIE»

Samedi 9 avril

CIE DES RÉPLIQUES
«UNE GRENOUILLE DANS LE POTAGE»

Vendredi-samedi 22-23 avril

ENSEMBLE ANSERMET
INTRODUCTION À LA MUSIQUE
PROFESSIONNELLE ET CONCERT
DE MUSIQUE CLASSIQUE

Vendredi 20 mai

MARCHÉ AUX FLEURS
Vendredi-samedi 20-21 mai

REVUE 2016
DES SAPEURS-POMPIERS
Samedi 25 juin à Nyon



L'ENSEMBLE ANSERMET
EN CONCERT

NYON – 17/05/16

GENEVE – 19/05/16

ST-CERGUE – 20/05/16

Overture des portes à 19h00, billets CHF 20.- / 15.-
Infos & reservations à www.ansermetensemble.com

NAISSANCES

- Nos JAWARA le 30 décembre;
- Inès SMIDKOVA DA COSTA le 1 janvier;
- Navid DÜRR le 5 janvier;
- Gabriel BISS HOLLINS le 6 janvier;
- Asher HENRY le 10 janvier;
- Gabin DELANNOY le 9 février;
- Marine ANDRÉ le 15 février;
- Haris DANAJ le 26 février.

DÉCÈS

- M. Claude EVARD le 1 décembre;
- Mme Alice PÉRISSET le 11 décembre;
- M. Charles PITT le 15 février.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE	Horaire:	OFFICE DU TOURISME	BIBLIOTHÈQUE	DÉCHÈTERIE
Place Sy-Vieuxville 1	Lundi, mercredi, vendredi 07:30-11:00	Place Sy-Vieuxville 3 T 022 360 13 14	Chemin du Carroz-d'Amont 11 T 022 360 14 51	Route du Télésiège 1 Horaire (ÉTÉ): Lundi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-19:00
Case postale 103	Jeu 14:00-19:00	Horaire (ÉTÉ): Semaine	Horaire: Mercredi	Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00
1264 Saint-Cergue	Mardi fermé	Semaine	Mercredi	Fermé le - 25 mars (Vendredi-Saint); - 28 mars (lundi de Pâques); - 5-6 mai (Ascension); - 16 mai (Pentecôte).
T 022 360 11 46	Fermé le	08:30-12:00 / 13:30-16:30	15:30-18:30	
F 022 360 90 28	- 25 mars (Vendredi-Saint);	Fermé lundi hors des vacances scolaires	Jeudi, vendredi 10:00-12:00	
communel@st-cergue.ch	- 28 mars (lundi de Pâques);	Week-end		
www.st-cergue.ch	- 5-6 mai (Ascension);	Week-end		
	- 16 mai (Pentecôte).	09:00-12:30 / 13:00-16:30		



ESPACE PRÉVENTION LA CÔTE NYON - MORGES

UNE OFFRE POUR TOUS LES ÂGES

Présent à Morges et à Nyon, Espace Prévention (EP) La Côte propose un large éventail de prestations en phase avec les étapes successives de la vie. Relai régional de la politique cantonale de promotion et de prévention de la santé, EP adapte des programmes à l'évolution des besoins de la population, dans un souci de proximité.

Des infirmières de la petite enfance prennent contact avec les mamans à la maternité, les accompagnent à domicile durant les quatre premières années de vie de l'enfant et offrent écoute, soutien, conseils et orientation aux jeunes parents. Elles planifient au besoin l'intervention d'une aide familiale et collaborent avec les partenaires régionaux. Elles organisent dans huit communes de La Côte des consultations-rencontres ouvertes aux parents.

Au côté des communes, ou sur mandat des associations scolaires, EP coordonne les interventions auprès des jeunes d'une équipe de travailleurs sociaux de proximité. Présences sur les lieux de rencontres, dans les fêtes de jeunesse et girons, actions sur les plages, mais aussi entretiens indi-

viduels permettent à ces professionnels d'entrer en contact, d'apporter conseil et soutien, et de diffuser un message de prévention (alcool, drogue, sexualité, violence).

EP propose également un programme de cours dans le domaine de l'activité physique, l'alimentation et le développement personnel, à destination de l'ensemble de la population, enfants, adolescents, adultes, seniors, afin de permettre à chacun d'agir en faveur de son bien-être et de sa santé.

Visitez son programme de cours sur le site www.espace-prevention.ch, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de l'administration communale.

Enfin, dans un contexte de fort vieillissement démographique, EP, aujourd'hui actif dans des projets soutenus par les communes, et en partenariat avec des acteurs régionaux, tels que les Ligues de la Santé et ProSenectute, entend diversifier son approche préventive auprès des personnes âgées et des proches aidants. Lutter contre la solitude, l'isolement et l'épuisement représente un défi collectif.

Espace Prévention La Côte, une plateforme régionale ouverte à toutes et tous.

Jacques Charbon, directeur

Toutes les informations sur www.espace-prevention.ch.
Secrétariat: 022 365 77 50.

ENSEMBLE ANSERMET EN CONCERT

Le centre communal du Vallon accueillera le vendredi 20 mai à 19:30 les musiciens de l'Ensemble Ansermet, en visite depuis la Grande-Bretagne.

Fondé par Theodor Kung, violoniste et st-cergois d'origine, ce groupe de musique classique fait cette année sa deuxième tournée en Suisse. Il compte parmi ses effectifs des jeunes virtuoses de plusieurs pays, tous promus des grands conservatoires londoniens, et leur présence à Saint-Cergue suivra de près des prestations à Nyon (mardi 17 mai) et Genève (jeudi 19 mai).

Parmi les œuvres jouées figureront non seulement des grands classiques de musique de chambre, mais aussi de la musique toute neuve composée spécialement pour cette tournée. L'Ensemble Ansermet se réjouit d'accueillir dès 19:00 les initiés comme les amateurs, et de les retrouver au bar après le concert! Une session informelle aura également lieu l'après-midi pour les élèves des écoles du village en guise d'introduction à l'écoute musicale et à la profession d'artiste. Venez nombreux! Informations supplémentaires et billets disponibles sur www.ansermetensemble.com.

ATELIER THÉÂTRE BINOKYO

L'Atelier Théâtre Binokyo offre la possibilité à des jeunes de 5 à 18 ans de développer leur imagination, leur aisance corporelle et leur expression orale en participant à la création et à l'interprétation d'une pièce de théâtre. Il n'y a pas de casting, les rôles sont créés selon les talents de chacun.

Le théâtre d'enfants Binokyo est implanté au Grand-Saconnex depuis 1995. Son nom est un mélange du célèbre conte Pinocchio et du surnom d'Eric Strobino (Bino), fondateur de cette association.

Actuellement, les ateliers théâtre sont répartis en trois groupes d'âges. Le groupe des petits, qui comporte environ dix enfants de 5 à 8 ans. Le groupe des grands, qui réunit environ vingt artistes de 8 à 12 ans et le groupe des adolescents, composé d'une dizaine de jeunes entre 12 et 18 ans.

Cette année, le thème général et commun aux trois groupes est l'aviation. Les petits présenteront un spectacle poétique intitulé Toujours plus haut. Avec les grands, vous découvrirez un spectacle hyper dynamique et humoristique nommé Vol Binokyo Airlines en folie. Quant aux adolescents, ils vous présenteront Vengeances en vol, un spectacle hitchcockien mélangeant suspens et humour.

Toujours plus haut

Un hibou va remettre de l'ordre dans le ciel en-

combré par les avions et les oiseaux qui se heurtent. Tous veulent aller voir le soleil de plus près avec l'aide d'un ange et d'une petite princesse. Mais est-ce bien d'aller chercher le bonheur si loin alors qu'il est peut-être à côté de nous?

Vol Binokyo Airlines en folie

Comédie musicale humoristique avec une chute étonnante! Embarquement immédiat à bord de notre avion avec ses passagers originaux! Est-ce que le passager clandestin va changer le destin de l'avion? Est-ce que le chat va mater le chien? Est-ce que l'avocat va reconnaître le médecin?

Vengeance en vol

Quel vol étrange! Tous les passagers découvrent qu'ils se connaissent, qu'ils ont tous gagné ce voyage et qu'ils ont été en classe ensemble! Les hôtesses de l'air détestent le pilote, elles ne devraient pas être sur ce vol! Que va-t-il advenir du vol Binokyo 959?

Valérie Buchart, responsable communication

Entrée libre, chapeau à la sortie.

Toutes les informations sur www.binokyo.ch.

valerie.buchart@binokyo.ch, 079 277 89 46.

REVUE 2016

SAPEURS-POMPIERS

VENEZ NOMBREUX
Samedi 25 juin de 10h30 à 16h00 sur la Place Perdtemps à Nyon

TOUT UN PROGRAMME

10h30	Cortège
11h00	Présentation aux autorités
11h30-16h00	Démonstrations secours-routier, extinction, sauvetage, chimique, ateliers ouverts au public, présentation du nouveau matériel, petite restauration

SDIS Nyon-Dôle www.sdis-nyon-dole.ch

COUP DE BALAI

Le mardi 26 avril, une centaine d'élèves de 7e année de l'école de Genolier et leurs enseignants participeront, à nouveau, à une matinée de ramassage des déchets sur le site de La Givrine et dans les pâturages environnants. Le repas de midi est offert par la commune à tous les participants. Une dizaine de personnes connaissant la région est recherchée pour accompagner les groupes. Les inscriptions sont prises à l'administration communale au 022 360 11 46. D'avance merci de votre investissement pour cette journée citoyenne.

Danièle André

Binokyo | Atelier théâtre d'enfants du Grand-Saconnex
Saison 2016 | Spectacle pour adultes et enfants

Toujours plus haut
Spectacle «Petits»
11 mars 2016 à 19h30 Salle communale de Collex-Bossy
09 avril 2016 à 17h «festival» Salle communale du Vallon Saint-Cergue
23 avril 2016 à 14h «festival» Salle communale des Délices au Grand-Saconnex

Vol Binokyo Airlines en folie
Spectacle «Grands»
09 avril 2016 à 19h «festival» Salle communale du Vallon Saint-Cergue
12 avril 2016 à 20h Salle communale de Pregny-Chambésy
23 avril 2016 à 16h «festival» Salle communale des Délices au Grand-Saconnex

Vengeance en vol
Spectacle «Ados»
15 avril 2016 à 20h Espace Saladin - Genthod
19 avril 2016 à 20h Ecole de Cointrin
22 avril 2016 à 20h «festival» Salle communale des Délices au Grand-Saconnex

Entrée libre | Buvette | Chapeau à la sortie

SAISON HIVERNALE 2015-2016

Ski de fond et randonnées à raquettes

En collaboration avec Nyon Région Tourisme (NRT) et les communes de Saint-Cergue et Saint-George, une nouvelle édition de la carte Romandie Ski de Fond (RSF) a été adaptée et imprimée fin décembre 2015. L'offre de pistes de ski de fond et de chiens de traîneau est restée identique. Par contre, l'offre de circuits balisés pour randonnées en raquettes a été augmentée.

Ces nouveaux circuits, autorisés par les autorités cantonales et par les communes traversées, permettent aux randonneurs d'atteindre des magnifiques points de vue depuis toutes les gares du NStCM et tous les parkings entre Saint-Cergue et La Cure en passant par les Cheseaux et La Givrine.

Cette carte, téléchargeable sur www.st-cergue-tourisme.ch/fr/hiver, présente toutes les activités hivernales disponibles entre nos deux villages, ainsi que toutes les adresses des refuges et restaurants. NRT et la commune ont organisé un café-croissant avec distribution de la nouvelle carte au départ des pistes de ski de fond de La Givrine le week-end du 20-21 février, événement qui a été apprécié par nos hôtes.

Un gros travail de préparation et de pose des panneaux indicateurs pour les nouveaux circuits de randonnées raquettes a été réa-

lisé l'automne passé par notre équipe technique responsable du balisage.

Janvier et février 2016 ont été moroses pour le ski de fond, la température anormalement élevée et les importantes chutes de pluie ont conduit à la fonte de la neige sur les pistes fraîchement damées à cause de l'absence d'une couche de fond glacée. Le froid et la neige sont arrivés seulement début mars.

Quel avenir pour les activités hivernales dans notre région?

En l'absence de club de ski à Saint-Cergue, il est important que la commune continue d'assurer les prestations de ski de fond et de randonnées piétonnes et en raquettes grâce à l'excellent travail de l'équipe technique responsable du damage et celui de nos vendeurs de vignettes.

Cette prestation n'est pas trop coûteuse: en 2015, le compte ski de fond de la commune était même équilibré, alors qu'en période d'amortissement des deux chenillettes, il peut présenter un déficit de CHF 40'000.-.

Dès que les conditions de neige et de soleil sont au rendez-vous, le site attire une clientèle variée de promeneurs, raquetteurs et skieurs de fond, jeunes comme moins jeunes. La plupart des adeptes de nos pistes et parcours repartent contents de leur virée dans notre paradis hivernal. Les jeunes sportifs apprécient les pistes en très bon état pour

pratiquer le skating, parfois même de nuit, à la lampe frontale, sur les pistes fraîchement damées. Malheureusement, bien que le balisage soit très clair, on déplore chaque année des incivilités par des marcheurs qui détériorent les pistes de ski de fond et rendent le skating impraticable. Ces incivilités créent des tensions entre les gens payant une vignette pour l'accès aux pistes préparées et ceux qui ne paient rien et endommagent les pistes.

D'année en année, on constate une augmentation des touristes randonneurs à pied disposant d'un tracé damé et de randonneurs en raquettes appréciant nos circuits balisés et notre nature dont ils profitent gratuitement.

Au moment de tirer le bilan de l'hiver qui va bientôt se terminer, on constate que notre station avec ses aménagements de pistes hivernales est toujours aussi populaire. Elle répond aux attentes des visiteurs concernés par un tourisme hivernal doux, qui participent à notre économie touristique locale, buvettes, restaurants, commerces, sans oublier les transports publics par la ligne du NStCM. Quant aux automobilistes, la commune, qui leur offre des parkings déneigés gratuitement, pense qu'il serait souhaitable que ceux-ci deviennent payants dans le futur.

Pierre Graber